



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DIFFICILES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME**

Rouen, le 20 octobre 2021

Météo-France vient de placer le département de la Seine-Maritime en vigilance orange vent violent et le maintien en vigilance jaune orages, pluie-inondation et vagues-submersion.

Une perturbation liée à une dépression aborde actuellement la région avec des pluies continues.

En toute fin de nuit, une amélioration se dessine toutefois et les précipitations deviennent moins fréquentes.

Le maximum de pluie attendu est de l'ordre de 15 millimètres le long des côtes, d'Étretat au Tréport.

Les valeurs maximales de rafales attendues sont de 100 à 130 km/h le long des côtes et jusque 110 km/h à l'intérieur des terres.

**Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, appelle à la plus grande prudence et au respect des consignes de sécurité et des conseils de comportements.**

**Les conséquences possibles des vents violents**

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre et des arbres peuvent être arrachés.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

### **Conseils de comportement :**

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

### **Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire :**

- Fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours.
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

### **Plaisanciers :**

- Ne prenez pas la mer.
- Ne pratiquez pas de sport nautique.
- Avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur accident.

### **Professionnels de la mer :**

- Evitez de prendre la mer.
- Soyez prudents, si vous devez sortir.
- A bord, portez vos équipements de sécurité (gilets,..).

### **Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :**

- Ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas
- Ne pratiquez pas d'activités nautiques de loisir.
- Soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).
- Eloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex